

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DE L'ORNE
DEPARTEMENT DE L'ORNE

Délibération DEL-2024-06-65



Sources de l'Orne
communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



SÉANCE DU JEUDI 6 JUIN 2024

Date de convocation :
31 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six juin, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de Surdon (Macé) sous la présidence de M. Jean-Pierre FONTAINE, Président.

Nombre de délégués en exercice :
42

Présents : MMES BETTEFORT Stelliane, DEBACKER Hélène, GUYOT Jeannine, LAMBERT Pamela, LECAMUS Florence, LEMOINE Martine, LEROY Pascal, LUBRUN Laurence, MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline, MESNEL Elisabeth, , PERSEHAYE Christel, PUITG Reine-Marie, TINOIS Marie-Claude, MM. CORU Vincent, CUISINIER Jean-Michel, DUVAL Claude, EGRET Fabrice, FLEURIEL Patrick, FONTAINE Jean-Pierre, GRASLAND Yves, HUGUIN Patrick, LAMBERT Patrick, LE CARVENNEC Eric, LELOUP Christian, LEVESQUE Michel, MAACHI Mostefa, MAUSSIRE Jacques, QUELLIER Serge, RENOARD Éric, RICHARD Christian, ROBIEUX Christophe, ROGER Damien, ROLLAND Jean-Pierre, SIX Vincent, SOREL Damien, TAUPIN Jean-Marie, VINET Paul

Nombre de délégués présents :
37

Excusés avec pouvoir : Mme MEYER Martine (pouvoir donné à M. EGRET Fabrice), M. CHATEL Jacques (pouvoir donné à M. LELOUP Christian), M. LEROY Michel (pouvoir donné à M. VINET Paul)

Nombre de votants :
40

VOIX POUR :
40

Secrétaire de séance : Mme MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline

VOIX CONTRE :
0

Objet : Principe de mise en place de fond de concours pour les travaux sur les réseaux

ABSTENTIONS :
0

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes, en vertu de l'article L5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales, a acté le principe de la mise en place de fond de concours des communes pour les travaux d'aménagement de voirie.

Il rappelle que la Communauté de Communes a réalisé un diagnostic eau potable, ayant abouti à un schéma directeur d'eau potable validé par le Conseil Communautaire du 08/06/2023, et est en train de réaliser un diagnostic assainissement collectif qui aboutira à un schéma directeur au 2ème semestre 2025 au plus tôt. Les schémas directeurs sont des plans pluriannuels hiérarchisant les travaux à réaliser, notamment les travaux de réseau. Ils sont exigés par les Agences de l'Eau ou le Conseil Départemental pour déterminer l'éligibilité des travaux aux subventions.

Il propose au Conseil Communautaire d'étudier le principe de la mise en place de fond de concours pour les travaux relatifs aux réseaux d'assainissement collectif et d'eau potable, uniquement dans le cas où ces travaux seraient faits en amont de travaux d'aménagement de voirie demandés par les communes, et qui ne seraient pas inscrits comme prioritaires dans le schéma directeur donc non subventionnables.

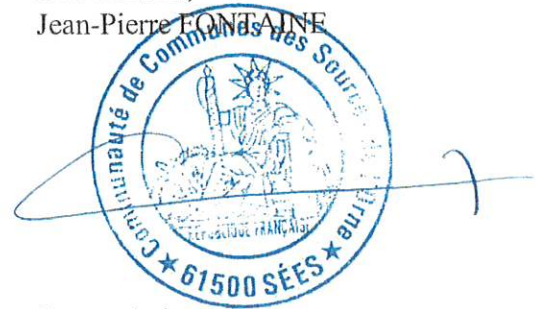
Pour les travaux d'eau potable, la mise en place de tels fonds de concours ne concernerait que les communes issues des ex-SIAEP de Sées et d'Almenêches, où la Communauté de Commune exerce directement la compétence Eau Potable.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** le principe de la mise en place de ces fonds de concours
- **MANDATE** la Commission Eau et Assainissement pour en étudier les modalités (critères, pourcentage du fond de concours...), qui devront être validées en Conseil Communautaire

Fait et délibéré les dits jour, mois, an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Pierre FONTAINE



La secrétaire,
Marie-Caroline MALEWICZ-LABBÉ